

LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent

DU RHONE
JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Le N° 5 Cent

INSERTIONS-ANNONCES

Chronique locale... 3 fr. la ligne
Mélanges... 3 fr. 50
Annonces anglaises... 3 fr. 50
Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier
14, rue Confort, à Lyon

ADMINISTRATION

73, rue de la République, aux bureaux du COURRIER DE LYON
Rédaction: (de 7 h. à minuit) 14, rue de la Belle-Cordière

ABONNEMENTS

Trois mois Six mois
Lyon et départements limitrophes... 5 fr. 10 fr.
Autres départements... 7 fr. 14 fr.
Etranger et Union postale... 10 fr. 18 fr.
Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,
73, rue de la République, 73

Télégrammes

DE NUIT
Fil spécial du REPUBLICAIN DU RHONE

LA QUESTION ÉGYPTIENNE

La démission du ministère égyptien était un acte de révolte et non de soumission. Les chefs du mouvement essayent de jeter le pouvoir khédival par-dessus bord; ils ne veulent reconnaître d'autre autorité que celle de Dieu; qui est haut, et du sultan, qui est loin, et provisoirement ils entendent rester les maîtres.
Au premier moment, le khédive débarrassé de son ministère, a cru avoir partie gagnée, et il a agi avec vigueur et promptitude. Il a adressé deux proclamations, l'une aux autorités provinciales, l'autre à l'armée, pour annoncer qu'il reprendrait l'entière exercice du pouvoir et le commandement des troupes, et il a fait appeler autour de lui des hommes modérés et amis de la légalité et de l'ordre; Chérif-pacha, l'ancien ministre renversé par la sédition des colonels; Sultan, le président de la Chambre des notables; Omer-pacha, et leur a demandé de l'aider à former un ministère.

Mais la décision et la fermeté du khédive se sont brisées contre le courant insurrectionnel. Il a convoqué samedi, au palais d'Ismailia, les hauts dignitaires de l'Etat, les ulémas de l'Université d'El-Azhar, les membres de la Chambre et les principaux officiers, et il a fait un appel énergique à leur patriotisme; il a exhorté à ses auditeurs le but pacifique de la démission administrative navale, ajoutant qu'il dépendait d'eux seuls de la faire cesser en se soumettant aux conditions posées par les consuls.
Il a annoncé qu'il redevenait le chef suprême de l'armée et qu'il y maintiendrait une stricte discipline.

A ces objurgations, les officiers n'ont opposé qu'une réponse: ils n'admettent aucune intervention étrangère, repoussent l'ultimatum anglo-français, et ne reconnaissent d'autre autorité que celle de la Porte. Puis, ils ont quitté le palais khédival, laissant l'assemblée indignée de leur arrogance.

Une autre réunion, plus tumultueuse encore, eut lieu dans la même soirée au domicile du sultan. Les officiers, quittant toute réserve, ont proposé à l'assemblée de déposer le khédive, et de leur discours d'invectives et de menaces de mort.

Les notables et les ulémas présents ont à l'unanimité repoussé cette proposition; mais sous la pression du parti militaire; ils ont envoyé des délégués à Tewfik pour le supplier de reprendre Arabi comme ministre de la guerre et d'adhérer à la fin de non-recevoir opposée par les ministres à la note des consuls.

Par trois fois, dans la soirée, ces délégués ont renouvelé leur démarche auprès du khédive sans lui arracher aucune concession. Mais une pression plus directe et plus menaçante encore a été exercée sur Tewfik: le commandant de la garnison d'Alexandrie l'a sommé de reprendre Arabi dans les douze heures, faute de quoi il ne répondrait plus du maintien de l'ordre.
On le voit, l'insurrection est complète, l'anarchie au Caire est à son comble, et l'on ne saurait s'étonner que Chérif, unanimement désigné par l'opinion publique pour ce rôle, ait décliné le mandat de former un ministère.

Voici les différentes dépêches parvenues dans la journée d'hier et aujourd'hui:

Alexandrie, 28 mai.

Le consul anglais a réuni ce matin, chez lui, les sujets anglais et leur a déclaré qu'il n'y avait aucune raison de craindre pour leur vie et leurs propriétés, mais que s'il en était autrement, les cuirassés protégeraient l'embarquement.

Le Caire, 28 mai.

Les consuls de France et d'Angleterre se sont rendus de nouveau ce matin chez le khédive. On assure qu'ils lui ont conseillé de ne pas céder.

Tous les consuls généraux se sont ensuite réunis chez le consul général de France.

Le Caire, 28 mai.

Le khédive a reçu une dépêche de la Porte qui désapprouve l'attitude du parti militaire et demande au khédive de recommander à ce dernier l'obéissance.

Le Caire, 28 mai.

Les Ulémas, la Chambre des Notables, des députations des écoles et des commerçants indigènes se sont rendus, à cinq heures, auprès du khédive pour lui demander de reprendre Arabi pour ministre de la guerre, dans l'intérêt de l'ordre.

Le khédive aurait accepté, et Arabi-pacha serait réintégré dans son poste.

Le Caire, 27 mai.

Arabi-pacha a donné l'assurance aux consuls généraux d'Allemagne, d'Auriche, d'Italie et de Russie, que la sécurité publique ne serait point troublée dans toute l'Egypte, et que l'armée rétablirait l'ordre si des troubles survenaient.

Londres, 29 mai.

Le Standard annonce du Caire que la députation est venue trouver le khédive samedi, lui déclarant que s'il persistait à refuser la réintégration d'Arabi-Pacha, des précautions étaient prises pour s'emparer de sa propre personne et le transporter à Kubbeh: le khédive a répondu: « Je cède au désir de la nation. »

Le même journal, en parlant de la réintégration d'Arabi-Pacha comme ministre de la guerre, dit qu'il n'y a pas de temps à perdre pour remédier à cette situation si humiliante pour la fierté des puissances occidentales et si nuisible à leur influence.

Le meilleur parti à prendre est de demander au sultan d'intervenir, et si l'intervention turque est impossible, la France et l'Angleterre doivent prendre l'affaire en mains.

Le Times constate que l'envoi d'un commissaire turc en Egypte est un succès pour le sultan.

Le même journal ajoute que l'intervention turque est seule possible, l'intervention anglo-française aurait de nombreux inconvénients.

Le Times dit que toutes les puissances, excepté la France, sont d'accord pour le cas où une intervention en Egypte deviendrait nécessaire pour maintenir le statu quo; le sultan devrait être chargé de cette intervention.

Informations

Paris, 29 mai.

Le ministre de l'intérieur a fait connaître à la commission d'organisation municipale de la Chambre les premiers résultats d'ensemble des élections des maires qui ont eu lieu dans les chefs-lieux de département, d'arrondissement et de canton, en vertu de la nouvelle loi récemment votée.

Il y avait 2,678 maires à élire; jusqu'à présent, 2,628 ont été élus. Il reste cinquante chefs-lieux qui, pour une cause ou pour une autre, n'ont pu encore élire leur maire.

Sur les 2,628 élus, les républicains ont perdu 232 sièges. En outre, il y avait environ 150 maires de droite qui avaient été nommés par le gouvernement, puisque, sous l'ancienne loi, il avait l'obligation de choisir dans le conseil municipal les maires qu'il nommait.

Il y a donc en tout 380 maires de droite environ sur 2,628 maires de chefs-lieux.

M. le capitaine de vaisseau Vallon, récemment nommé gouverneur de notre colonie du Sénégal, s'embarquera lundi prochain en huit, 5 juin, pour gagner son poste.

M. Pelletan adressera jeudi au ministre de l'intérieur une question sur l'organisation de l'Asile des aliénés de Clermont, et M. Jullien a écrit au garde des sceaux pour lui demander de répondre le même jour à une question sur les mesures qu'il compte prendre contre les juges de paix de Clermont.

L'amiral Jauréguiberry vient de faire acheter à un Américain un grand nombre d'engins de guerre nouveaux pour la défense des ports.

Ce sont des torpilles dont la fabrication est tenue absolument secrète.

Le roi de Siam a décidé d'envoyer en Europe une ambassade qui aura son siège à Londres. Cette ambassade sera chargée du règlement de

toutes les affaires auprès des puissances amies du royaume de Siam.

Le titulaire nommé par le roi est le prince Prisdand, en ce moment à Loudes; huit attachés d'ambassade arriveront dans cette ville le 15 juin prochain.

Il a été question, ces temps derniers de la suppression plus ou moins prochaine de l'ambassade de France auprès du Vatican.

Nous n'ignorons pas que des tentatives ont été faites dans ce sens, auprès du président du conseil, ministre des affaires étrangères.

Mais nous croyons savoir que son intention n'est pas d'y donner suite, à un moment surtout où un rapprochement « calculé » vient de s'opérer entre le Saint-Siège et l'Allemagne.

Les dernières nouvelles de M. Louis Blanc ne sont pas satisfaisantes.

Malgré un assez long séjour à la campagne, l'éminent historien n'a pu retrouver ses forces, et sa faiblesse donne la plus sérieuse inquiétude à ses amis.

Les médecins lui ont commandé le repos le plus absolu et ont interdit sa porte à tous les visiteurs.

Le Congrès littéraire international de Rome a envoyé une dépêche d'hommage à Victor Hugo, qui a répondu en remerciant la ville de Rome au nom de la ville de Paris.

La santé du nonce Mgr Czaicki s'est grandement améliorée.

Tunisie

Tunis, 29 mai.

L'expédition de Tunisie laissant quelques loisirs à nos officiers, le général d'Aubigny a installé au Kef une véritable commission archéologique.

Cette commission, présidée par le lieutenant-colonel d'artillerie de Puymorin, se livre en ce moment à des fouilles très suivies.

D'intéressantes découvertes ont déjà été faites: les armes, les monnaies, les inscriptions tumulaires et autres retirées des fouilles font espérer que la commission n'aura pas perdu son temps.

Etranger

Allemagne

Berlin, 29 mai. — Les associations agricoles de l'Allemagne méridionale ont adressé au Reichstag une pétition demandant l'augmentation des droits de douane à la suite de l'ouverture du tunnel de Saint-Gothard et blâmant cette œuvre de destruction des frontières neutres et solides qu'avait établies la Providence divine!

FEUILLETON DU REPUBLICAIN DU RHONE

LE FIACRE N° 13

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

DEUXIÈME PARTIE

L'ORPHELINE

— Eh bien, alors, vous pouvez vous vanter d'être une fameuse exception dans le métier, vous, mon brave...
— Voyons, ne blaguez pas tant... Qu'est-ce que vous voulez?
— Savoir si le client que vous venez de roulotter jusqu'ici est une de vos pratiques habituelles...
— Qu'est-ce que ça peut vous faire?
— J'ai besoin de connaître son nom...
— Allez le lui demander...
Et le cocher fouetta son cheval qui partit au grand trot, laissant Jean-Jeudi tout ébah sur le trottoir.
— Pas commode! murmura le vieur émérite en regardant filer la voiture. Ni buveur, ni causeur, quel drôle de cocher de fiacre!... Il faut pourtant que je découvre quelque chose...
Et il franchit à son tour le seuil de l'allée noire où le duc Georges de la Tour-Vaudieu avait disparu.

LXI

La concierge, assise près de la porte de sa loge, arrêta Jean-Jeudi au passage par ces mots:

— Où allez-vous, s'il vous plaît?
Le voleur émérite salua poliment, appela sur ses lèvres minces son plus gracieux sourire, et répliqua:

— Je voulais vous prier, madame, de vouloir bien m'apprendre si la personne qui vient d'entrer tout à l'heure demeure dans cet immeuble?

— Quelle personne?
— Un monsieur qui n'est plus jeune, bien couvert, tout à fait grand genre, et qui est arrivé en fiacre...
La concierge examinait Jean-Jeudi avec attention et, lui trouvant une mine un peu plus que médiocre, questionna au lieu de répondre.

Pourquoi donc que vous me demandez ça? fit-elle.
Le vieux bandit hésita.
Fournir une bonne raison était difficile.
— Il hasarda ce mensonge.
— C'est qu'il a donné une pièce de dix francs au cocher, au lieu de cinquante centimes, et le cocher, qui est un brave homme de mes amis, m'envoie la lui restituer...
— Vous l'avez?...
— Certainement.
Jean-Jeudi exhiba des profondeurs de sa poche une pièce d'or.
— Faites un peu voir.
— Voilà... Comment s'appelle le monsieur?
La concierge tenait la pièce.

— Pas besoin de savoir son nom pour lui rendre son argent... répondit-elle. Je me charge de la commission, et si c'est pour une récompense, voici dix sous, je les retiendrai à la personne.

Jean-Jeudi n'osa ni réclamer, ni questionner de nouveau, dans la crainte de se rendre suspect.

Il prit les dix sous en faisant la grimace et se retira.

— Saperlipopette? se disait-il en s'éloignant, je suis refait de neuf francs cinquante, et j'ignore le nom du particulier. Seulement, je sais qu'il demeure là... c'est le principal... Il est resté rue de Berlin pendant plus d'une heure... René Moulin est un débrouillard... Je le mettrai ce soir au courant de la chose, et il sera plus malin que moi.

Dubief et Terremonde avaient quitté Théfer à la barrière Montparnasse pour aller se mettre en quête d'un costume de cocher.

Ils trouvèrent au Temple une longue redingote noisette à boutons de cuivre dorés et un chapeau de toile cirée. Dubief explora les magasins de la Rotonde et, se disant comédien de province, acheta une perruque rousse et une paire de longs favoris.

Le tout fut enveloppé soigneusement dans un mouchoir, et les deux misérables se firent servir une bouteille de chablis chez un marchand de vin de la rue du Temple.

— Ayez la complaisance de garder ce paquet qui nous embarrasse, dit Dubief en payant, nous viendrons le chercher ce soir...

— Où allons-nous présentement? demanda Terremonde en sortant de la boutique.

Au chemin de fer de Lyon?

— Tu connais quelqu'un par là?

— Non, mais je veux savoir à quelle heure après minuit part le premier train pour la Suisse.

— C'est donc décidément le Mont-Blanc que nous irons visiter?

— Ya mein herr...

Au bureau des renseignements ils apprirent que le premier train du P.-L.-M., bifurquant à Mâcon vers la Suisse, quittait Paris seulement à six heures trente minutes du matin.

— Trop tard! murmura Terremonde, il faudrait filer plutôt...

— Il y a un moyen...

— Lequel?

— Prendre à minuit quarante le train qui nous conduirait à Fontainebleau, où nous attendrions en flânant le train du matin...

— L'idée est bonne et je l'approuve...

Quittons les deux bandits que nous retrouverons bientôt, et retournons à la rue de Berlin.

René Moulin, ayant achevé ses courses, était rentré quelques minutes après le départ du duc Georges de la Tour-Vaudieu.

Les domestiques, préoccupés de leur service particulier, n'avaient point songé à lui parler de la visite reçue pendant son absence par mistress Dick Thorn.

Portugal

Lisbonne, 29 mai. — On vient de recevoir la nouvelle d'un tremblement de terre dans l'île de Fayal, l'une des Açores. Les secousses se sont succédé pendant toute une heure ; les églises, les édifices publics et un grand nombre de maisons particulières se sont écroulés.

Grèce

Athènes, 29 mai. — Les princes Albert et Georges, fils du prince de Galles, sont encore à Athènes, où plusieurs soirées et dîners ont été donnés en leur honneur. Ils repartiront la semaine prochaine sur la *Bacchante*, mouillée en ce moment dans la baie de Phalères.

Des voleurs, trois Turcs, assure-t-on, ont brisé la pierre commémorative de l'inauguration des travaux du percement de l'isthme de Corinthe pour enlever les pièces de monnaie déposées, selon l'usage, sous cette pierre.

Les coupables sont arrêtés.

LES FÊTES DE REIMS

Un temps admirable a favorisé la fête de gymnastique.

Les deux mille gymnastes qui se sont rendus à Reims pour y assister ont été restaurés et installés dans un petit camp d'une centaine de tentes qu'on a dressé aux abords de la gare.

La ville était remplie d'une foule énorme.

MM. Jules Ferry, Goblet, Duvaux, le général Pittié, le colonel Riou, Gréard, sont arrivés à Reims à 9 heures 50. Ils ont été reçus à la gare par MM. Dauphinot, sénateur ; Guyot, Morgaine, Thomas, Gourmeaux et Blandin, députés de la Marne ; Félix Faure, député du Havre, venu avec les Sociétés de gymnastique de cette ville ; Delassalle, préfet de la Marne, et tous ses sous-préfets ; le général de division Bergé, le maire de Reims, le conseil municipal et les différentes autorités de la ville.

Un moment après, par le train de Charleville, est arrivé le général Chanzy.

La salle d'attente de la gare avait été transformée en salon d'honneur.

Le maire a remercié les ministres et le général Pittié de l'honneur qu'ils faisaient à Reims, en disant que la ville s'en était rendue digne par le développement de son industrie et de son commerce, par ses généreux efforts en faveur des sciences, des lettres et des arts, et par sa constante préoccupation pour tout ce qui concerne l'éducation publique.

C'est M. Goblet qui a répondu, en disant qu'il ne connaissait pas Reims, et qu'il était heureux de l'occasion qui lui était fournie de visiter une ville qui, aux grands souvenirs du passé, joignait le spectacle de l'activité industrielle et commerciale, et il a loué l'éducation civique et républicaine, que la municipalité s'efforce de répandre, et qui est faite pour inspirer une patriotique confiance dans l'avenir.

On a présenté ensuite aux ministres la municipalité, les autorités de la ville et une délégation des diverses sociétés de gymnastique, et, au milieu d'une foule énorme, criant : Vive la République ! le cortège s'est rendu à l'hôtel de ville, où un déjeuner était préparé.

M. Jules Ferry a porté un toast au président de la République, à celui dont la noble existence enseigne à tous ces vertus cardinales de la politique républicaine, savoir : le bon sens et la fermeté.

Parlant ensuite de l'enseignement de la gymnastique dans l'école, M. Jules Ferry a dit que le problème de l'éducation sera résolu seulement quand on y aura ajouté la culture physique et l'éducation militaire. Il faut que l'instituteur devienne professeur d'exercices militaires. L'université doit former des petits soldats. Plusieurs orateurs ont ensuite pris la parole, parmi eux MM. Faure et Chanzy.

A ce moment une incendie éclatait dans une fabrique de tissus. MM. Ferry, Goblet, Chanzy et tous les personnages présents s'y sont rendus afin d'organiser les secours ; le feu est actuellement circonscrit. On assure que les dégâts sont importants.

La vaccination charbonneuse

On connaît les intéressantes expériences de M. Pasteur à propos de la vaccination charbon-

neuse. Le comice agricole d'Arles, quoique plein de déférence pour l'avis de l'éminent savant, a pensé à bon droit qu'on ne devait avoir une entière foi en l'efficacité de son procédé qu'après l'avoir soi-même expérimenté.

En conséquence, ces jours derniers, M. Roquebrune, vétérinaire à Saion, s'étant transporté dans l'établissement des haras de la ville d'Arles, y prit 14 brebis, choisies à cet effet, et leur inocula le virus très virulent que M. Pasteur avait mis à sa disposition.

Parmi ces 14 brebis, dix avaient été préalablement vaccinées d'après la méthode de ce dernier, et devaient par conséquent résister à l'action du virus virulent. Les quatre autres qui n'avaient reçu aucun traitement préventif devaient mourir.

Deux jours après, en effet, à deux heures de l'après-midi, trois des brebis non vaccinées étaient mortes, et la quatrième mourait dans la même journée à 8 heures du soir. L'autopsie pratiquée sur l'une d'elles a démontré que ces bêtes étaient mortes du charbon.

Quant aux dix brebis vaccinées, elles se portaient à merveille. Elles avaient conservé leur appétit et leur vivacité.

L'expérience était concluante. Aussi les personnes qui conservaient encore quelques doutes sur l'efficacité de la vaccination charbonneuse ont dû se rendre à l'évidence.

On ne saurait donc trop recommander aux éleveurs de troupeaux la vaccination charbonneuse, cette grande découverte dont le savant et illustre M. Pasteur vient de doter la science.

Un nouveau fusil

Le 17 mai a eu lieu à la Fédération (champ de tir de Bar-le-Duc), en présence du colonel et de plusieurs officiers du 74^e de ligne, l'essai du système d'un fusil à magasin, imaginé par MM. Magot frères de Bar-le-Duc. A la distance de 200 mètres s'est fait un tir rapide, puis, successivement, ont été brûlées 26 cartouches aux distances de 200, 300, 400, 500, 600 et 800 mètres, tant par les inventeurs eux-mêmes que par un des meilleurs tireurs du régiment.

La nouvelle arme a montré de sérieuses qualités en justesse et en portée, et les officiers présents n'ont pas dissimulé leur admiration, mais la manœuvre de l'arme se faisait avec un peu trop de raideur les cartouches étant d'un dixième de millimètre trop fortes. Une autre expérience sera faite prochainement avec des cartouches modifiées.

Voici la description sommaire du fusil Magot : Un magasin contenant 23 cartouches est placé à l'extrémité de la crosse, qui ne subit aucune déformation, et présente sur les systèmes similaires l'avantage considérable de la légèreté. Un distributeur allant du bloc à la chambre à cartouches conduit ces dernières dans le tonnerre au fur et à mesure des besoins du tir.

Une clé de sûreté placée à l'arrière du bloc, devant la colonne de cartouches ferme le magasin, avant l'introduction de la cartouche dans le tonnerre. Le tireur est mis ainsi à l'abri de tout accident.

On peut tirer un coup de feu à la seconde sans grande précipitation, à l'aide d'une poignée placée sous le tonnerre et reliée au distributeur et au bloc. Il suffit d'imprimer à cette poignée que l'on tient constamment dans la main gauche, tandis que le doigt reste sur la détente, un mouvement rectiligne d'aller et retour de 16 centimètres, que l'on répète après chaque coup tiré jusqu'à épuisement du magasin.

A une arme rapide il fallait une cartouche légère et pouvant supporter sans danger la brusque impulsion en avant que lui donne le distributeur. MM. Magot ont obtenu ce résultat par la construction d'une cartouche en tissu très solide et à percussion centrale.

Par une combinaison qu'il serait trop long d'expliquer, cette arme peut être mise, sans danger, même chargée, entre toutes les mains. Le tireur peut, à volonté, n'employer qu'une partie des cartouches contenues dans le maga-

sin, pour conserver le reste en réserve, et tirer coup par coup, en chargeant une cartouche après l'autre. Si un danger pressant ne laisse plus au tireur le temps de charger, il peut à nouveau tirer instantanément tout ou partie des cartouches restées dans le magasin.

La question des armes à magasin est toute d'actualité. Il est probable que ces armes s'imposeront dans un avenir prochain, comme se sont imposés les fusils se chargeant par la culasse. Les expériences de Bar-le-Duc ont donc une réelle importance, et on doit désirer qu'elles soient continuées jusqu'à ce qu'elles aient fourni des résultats concluants.

LE SAINT-GOTHARD

On nous communique une intéressante dépêche de Berne d'où il semble résulter que le chemin de fer du Saint-Gothard pourrait bien causer de graves déceptions aux trois puissances, intéressées ; nous la reproduisons mais avec toutes réserves :

La plupart des journaux publient des comptes rendus intéressants relatifs à ces fêtes qui ont parfaitement réussi. Toutefois, les Allemands semblent remarquer qu'ils ont été un peu laissés de côté, alors que tous les honneurs étaient pour M. Bavier, président de la Confédération.

En ce qui concerne le Saint-Gothard même les opinions sont partagées ; tandis que beaucoup de gens voient toute une ère de bénéfices pour la nouvelle société, d'autres constatent au contraire que le capital absorbé pour la construction étant de 232 millions, la ligne aura bien de la peine à assurer le service des intérêts.

En effet, l'exploitation coûtera des sommes considérables, en raison surtout des conditions excessivement défavorables des lignes d'accès.

Les frais de traction seront très élevés ; les machines énormes pesant 400 quintaux absorberont une quantité relativement considérable de charbon, de plus la surveillance des innombrables tunnels, ponts et viaducs, devra être incessante si on veut éviter de s catastrophes. La Suisse participera peu à l'alimentation du Gothard bien qu'un service quotidien de quatre trains omnibus et deux express doive commencer dès le 1^{er} juin.

Le voyageur redoutera l'inconvénient de la chaleur étouffante dans les wagons fermés alors qu'il s'agira de passer les innombrables tunnels de la ligne.

Quant au service des marchandises, on ne sait encore dans quelles proportions il se développera ; les Allemands comptent fournir beaucoup de leurs produits à l'Italie, mais l'Italie ne paraît pas admettre que l'industrie allemande envahisse son marché.

DÉPARTEMENTS

(Service spécial du Républicain du Rhône)

LOIRE

Saint-Etienne, 29 mai. — Le maire de la ville de Saint-Etienne prévient les hommes appartenant aux classes de 1876, 1872 et 1867, qu'ils sont tenus de se présenter (eux ou leurs parents) à la caserne de gendarmerie, cours Saint-André, le dimanche 4 juin, avant midi, pour y recevoir leurs livrets militaires.

Les hommes qui ne se conformeront pas au présent avis seront passibles d'une punition disciplinaire.

Firminy. — Un accident est arrivé ce matin sur la place du Breuil, à la station principale du tramway.

Le sieur Ferraton, habitant Saint-Paul-en-Cornillon, passait avec sa voiture près du tramway, son cheval s'est emporté et a renversé un jeune garçon de dix ans, le nommé Pierre Berne, demeurant au Mas, faubourg de Firminy.

La voiture lui a fait une blessure au-dessus de l'œil droit.

René, quittant le valet de pied, remonta lentement les marches...

— Quel peut-être ce Frédéric Bérard ? se demandait-il. Cet homme que mistress Dick Thorn ne connaissait point, et qui la force à le recevoir au moyen d'une phrase dans laquelle se trouve le nom de Brunoy ? Que signifie cela ? La folle de la place Royale prononçait, elle aussi, ce nom, qui pour nous se rattache à des souvenirs sinistres, et cela m'avait frappé beaucoup... Un simple hasard est-il cause de ce rapprochement étrange ?...

— Je n'en crois rien. Il y a là quelque chose de mystérieux que j'éclaircirai... Patience !... il faut attendre !... Avec de la patience et du temps, on arrive !...

Mistress Dick Thorn avait pris une voiture rue d'Amsterdam, et donné l'ordre au cocher de la conduire à la rue du Pot-de-Fer-Saint-Marcel.

Deux heures s'étant écoulées depuis la visite de Georges à son ancienne maîtresse, le prétendu Frédéric Bérard se trouvait chez lui et il attendait.

Le bruit d'une voiture s'arrêtant devant la maison lui donna l'éveil.

Il souleva l'un des rideaux de vitrage de sa fenêtre, regarda dans la rue et vit Claudia descendre du coupé de régie.

— C'est elle-même qui vient... se dit-il. J'en étais sûr d'avance... Elle se défie... Cette retraite n'est plus possible... J'ai bien fait de prendre mes précautions...

Et il laissa retomber le rideau. Mistress Dick Thorn avait franchi le seuil de l'allée sombre et humide.

Les premiers soins lui ont été donnés à la pharmacie Centrale ; il a été ensuite transporté au domicile de ses parents.

Hier, vers 3 heures du soir, le jeune Joannès Damas, âgé de 3 ans et 3 mois, demeurant rue du Puy, 52, que ses parents avaient laissé seul à la maison, a passé son corps à travers un carreau de la fenêtre, qui n'est élevé du sol que de 30 centimètres et est tombé sur le pavé de la rue où il s'est brisé le sommet de la tête.

Lorsqu'on l'a relevé il avait cessé de vivre. La mort avait été instantanée ainsi que l'a constaté M. le docteur Dujol, immédiatement appelé.

Roanne. — Une coïncidence curieuse. Fournier, l'auteur de la tentative d'assassinat contre M. Bréhard, passera aux assises de Montbrison à la session prochaine, et M. Bréhard fera partie du jury de cette session.

Il se trouvera ainsi appelé à juger celui qui a voulu le tuer. Il ne lui sera sans doute pas nécessaire d'insister beaucoup pour se faire récuser dans cette affaire.

ISÈRE

Grenoble, 29 mai. — Dans la dernière séance de la Chambre, le ministre de l'intérieur a déposé un projet de loi tendant à distraire les sections de Vernelle et de Nivolas des communes d'Eparres et de Sérézin (canton de Bourgoin), pour en former une municipalité distincte qui prendra le nom de Nivolas-Vernelle.

Par décision du ministre des postes et télégraphes en date du 25 mai courant, la création d'un bureau télégraphique municipal a été autorisée dans les communes de Beaurepaire et Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs.

Vienne. — Dans la matinée, le cadavre horriblement mutilé d'un individu, dont l'identité est encore inconnue, a été traîné par un des wagons du train n° 12, des Roches-de-Condrieu à Vienne, où il a été relevé, et où les constatations d'usage ont été faites.

Aussitôt prévenu, le parquet de notre ville s'est transporté à la gare des Roches-de-Condrieu.

L'enquête n'a pu encore établir si l'on est en présence d'un crime ou d'un suicide.

Le cadavre a été transporté à la Morgue. Comme signe particulier, on a remarqué que le bras gauche est tatoué d'une rose avec cette inscription : Marie, 1870. Au-dessous de ces mots, sont dessinées deux mains unies.

A demain, d'autres détails.

Pont-de-Beauvoisin. — Hier, jour de vogue, la fanfare du Pont-de-Beauvoisin faisait à 11 heures du matin sa promenade habituelle.

En passant dans le quartier de la Bouverie (Savoie), quartier peu fréquenté, les musiciens entendirent crier :

« Au feu ! un secour ! »

Un incendie venait de se déclarer chez un marchand de chiffons qui était absent. La porte fut enfoncée immédiatement, et, grâce aux prompts secours, cet incendie a été de suite éteint.

Plusot. — Mercredi dernier, une malheureuse épileptique, la nommée Marguerite Gavet, femme Bouche, âgée de 58 ans, ménagère à Pinsot, a été trouvée brulée vive dans le foyer de sa cuisine.

Son corps, depuis la tête jusqu'aux genoux, ne formait plus qu'une plaie affreuse.

Tout porte à croire que cette pauvre femme était seule dans sa maison quand la crise s'est produite, et, par suite, elle n'aurait pu être secourue.

VAUCLUSE

Avignon, 29 mai. — Hier matin, ont été faites, à la gare d'Avignon, des expériences de l'appareil Westinghouse, destiné à assurer l'arrêt presque instantané des trains en marche.

Le train servant à l'expérience est entré en gare avec une vitesse de 65 kil. à l'heure ; il a été arrêté complètement à une distance de 120 mètres environ. L'appareil dont il s'agit fonctionne de la façon suivante : l'air comprimé est fourni sans interruption par une pompe qui fonctionne auprès de la machine et il est mis en communication avec les freins par deux tuyaux sur toute la longueur du train. Le fonctionnement est des plus simples : un robinet suffit pour faire agir l'appareil.

— Singulière demeure !... Comment peut-on vivre là dedans ?

La concierge l'arrêta par cette question.

— Que demande madame ?

— M. Frédéric Bérard.

— Il vient de sortir.

— En êtes-vous sûre ? fit Claudia avec incrédulité.

— Oui, madame... Voilà tout au plus un quart d'heure qu'il est parti...

— C'est bien étonnant.

— Pourquoi donc ça, madame ? M. Bérard a beaucoup d'affaires... il est presque toujours dehors.

— Aussi suis-je étonnée, non de son absence, mais qu'il soit sorti juste à l'heure où il devait m'attendre...

— Ah ! il devait vous attendre... Eh bien ! alors, c'est peut-être pour vous qu'il a laissé une lettre...

— Une lettre... répéta Claudia... Ce droit être pour moi...

— Voulez-vous me dire votre nom, je verrai bien...

— Mistress Dick Thorn...

— C'est parfaitement ça... Voici la lettre...

— Merci, madame...

Claudia saisit l'enveloppe carrée et regagna rapidement sa voiture.

(A suivre)

La compagnie, d'après les essais concluants qui ont été faits, se dispose à appliquer généralement ce système.

La lumière électrique sur les banes de glace

Les banquises qui se détachent des mers polaires constituent un danger permanent pour la navigation de l'Atlantique. C'est à la rencontre de ces montagnes de glace, pendant la nuit, qu'il faut attribuer la disparition de la plupart des navires qui ne laissent aucune trace de leur naufrage.

Pour diminuer le nombre de ces désastres, les Américains vont emprunter à l'Etat quelques centaines de milliers de francs pour faire installer des lanternes électriques sur les banquises, au moment où elles se détachent de la côte, afin d'éclairer leur progression et de leur permettre de se diriger plus facilement.

Une fois ce résultat obtenu, il sera possible de placer sur les banquises, au moment où elles se détachent en marche, des lumières électriques capables de fonctionner pendant le temps voulu et qui feront de ces montagnes de glace des phares mouvants, se signalant eux-mêmes à la prudence des navigateurs.

INCENDIE A MONPLAISIR

A une heure du matin, un violent incendie a éclaté à Monplaisir dans une maison isolée, située route de Heyrieu.

Le feu s'est déclaré au rez-de-chaussée, occupé par l'épicerie Rovario et Buyat. Il a pris naissance dans une brique contenant une grande quantité de papier de pliage et s'est rapidement communiqué au magasin, à l'arrière-boutique et à la cuisine, alimenté qu'il était par ces matières éminemment combustibles, bonbons d'essences, d'alcool, d'huiles, de pétrole, etc.

Les locataires de la maison organisèrent les premiers secours. Bientôt les pompes de l'usine Coignet, de Monplaisir et la pompe à vapeur arrivaient sur les lieux et étaient promptement mises en batterie. A trois heures, tout danger avait disparu.

Toutes les personnes présentes ont rivalisé de zèle. Deux d'entre elles, MM. Cumin et Kaffer, ont failli être asphyxiés, en voulant pénétrer dans la cave.

Les dégâts sont évalués à 40,000 fr. environ; ils sont couverts par une assurance. Les causes du sinistre semblent purement accidentelles.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Mardi, 30 mai, 149^e jour de l'année. — Soleil: lever, 4 h. 05, coucher, 7 h. 50. Les jours croissent de 2 minutes.

Ephémérides (1413) : Mort de Jeanne d'Arc à Rouen.

M. Jules Ferry, recevant plusieurs préfets, a attiré leur attention sur les études du soir dans les écoles primaires communales. Il déclare que dans les communes, les enfants retournent à l'école, après la classe du soir, pour préparer leurs devoirs et étudier leurs leçons le lendemain, sous la surveillance des maîtres. La rémunération des instituteurs et institutrices, pour ce supplément de travail, sera supportée par les communes et non laissée à la charge de la famille.

Voici quelques données extraites d'un document officiel sur la situation de l'enseignement primaire pendant l'année scolaire 1880-1881.

Le chiffre des écoles de toute nature s'est élevé de 73,764 à 74,441, soit une augmentation de 617 écoles, dont 651 écoles publiques et 36 écoles libres.

De 1879-1880 à 1880-1881, les laïques ont gagné 1,190 établissements publics, et les congréganistes en ont perdu 539; d'un autre côté, les congréganistes ont gagné 450 écoles libres, et les laïques en ont perdu 293. Les écoles libres ont lieu d'écoles publiques, laïques ou congréganistes, ont diminué de 131.

Le mouvement général du personnel se résout par une augmentation totale de 2,890 instituteurs: soit 733 instituteurs publics, 495 instituteurs libres, 1,137 institutrices publiques, et 623 institutrices libres.

Le total général des élèves des écoles publiques et libres, laïques et congréganistes est de 1,499,363, en augmentation de 100,000 sur l'année précédente: le gain pour les écoles publiques a été des deux tiers.

Au moment de la promulgation de la loi du 16 mars 1881, qui a établi la gratuité absolue, on comptait 61 élèves gratuits sur 100 élèves. Le chiffre des enfants privés de toute instruction primaire, d'après un calcul dont on ne saurait garantir la rigoureuse exactitude, a été de 170,989. On peut sans crainte d'erreur, augmenter ce chiffre d'un tiers.

Le chiffre des maîtres et maîtresses non brevetés dans l'enseignement public est tombé de 10,342 à 3,421 pour les laïques, et de 49,154 à 10,342 pour les congréganistes.

Nous croyons pouvoir affirmer de nouveau, avec fortes probabilités à l'appui, que l'in-

terdiction des chantiers de la Buire a eu une cause toute fortuite. C'est l'opinion des compagnies d'assurances qui ont ouvert l'enquête sur ce sinistre.

Il paraît que le jour de l'Ascension, dès huit heures du matin, un commencement d'incendie se manifestait déjà dans le chantier d'ajustage. Ce chantier n'emploie pas seulement le fer et l'acier; le bois entre pour une large part dans le travail effectué.

On recueille la sciure tombée des machines dans des seaux, et c'est l'un de ces seaux qui avait pris feu. Une scorie brûlante, provenant du nettoyage de la chaudière, était tombée au milieu de la sciure de bois et l'avait enflammée. On éteignit promptement le feu, mais on omit de rechercher si le même accident ne s'était pas produit sur un autre point, et il est maintenant fort à croire que l'incendie, qui a fait tant de ravages dans l'après-midi du même jour, provenait d'un fait analogue.

Voilà donc enterrée l'hypothèse du feu allumé par la malveillance. Du reste, comme nous l'avons déjà dit, les employés et ouvriers de la Buire ont rivalisé de zèle et de dévouement pour combattre le fléau.

Une dernière note de la compagnie nous apprend, en outre, que si l'incendie, qui a consommé une partie de ses ateliers, n'a pas pris une extension encore plus considérable, cela est dû à la coupe de deux hangars, qui a été pratiquée au prix de grands dangers, sur l'ordre de M. le commandant Pirat, par les sapeurs-pompiers de la ville, aidés des charpentiers de la Buire.

La nuit dernière, les habitants du quartier de la Guillotière ont été réveillés par les clairons des pompiers. Deux incendies ont en effet éclaté à peu de minutes d'intervalle.

Le premier s'est déclaré à mi-nuit, dans les caves de la fabrique de chaussures de MM. Schalkinbach et Achard, rue de la Paroisse, n° 5. Le feu a pris naissance au milieu d'un tas de sacs vides et s'est rapidement communiqué à des caisses et à des paquets de toile d'emballage.

Des passants qui aperçurent une épaisse fumée s'échapper par les soupiraux donnèrent l'alarme et bientôt plusieurs pompiers de la 3^e compagnie arrivèrent sur les lieux. En l'absence du propriétaire, on dut enfoncer les portes du magasin et bientôt on fut maître du feu qui avait déjà attaqué le plancher. Trois pompes amenées sur les lieux n'ont pas eu à fonctionner.

Les pertes évaluées à un millier de francs sont couvertes par une assurance. Les causes du sinistre sont inconnues.

Quelques minutes plus tard, un second incendie éclatait dans le théâtre Guignol, situé rue Saint-Louis, appartenant Mme Poncard.

Le feu qui a pris dans les coulisses a dévasté quelques planches et tout un stock de marionnettes. Il a pu être éteint à l'aide de quelques seaux d'eau, avant d'avoir occasionné de sérieux dégâts.

M. Jean Menard, âgé de 20 ans, a été victime hier d'un cruel accident. Il passait à cheval sur le cours Vitton, à 6 heures du soir, lorsqu'il a été désarçonné par un brusque écart de sa monture et jeté sur la chaussée.

Dans sa chute il s'est fait à la tête une grave blessure. Après avoir reçu les soins nécessaires à la pharmacie Peillon, il a été reconduit en voiture à son domicile, rue de l'Hôtel-de-Ville, 51.

Hier, dans l'après-midi, le nommé Louis Lapalud, manoeuvre, rue Casimir-Périer, se baignait dans la Saône, à la hauteur du cours Rambaud.

Cet individu, nu comme notre premier père, scandalisait par ses gestes et les poses qu'il prenait les nombreux promeneurs dont certains, accompagnés de femmes et d'enfants, ne purent modérer leur indignation.

Vivement interpellé, notre homme s'habilla rapidement et... tomba à bras raccourcis sur un de ceux qui avaient eu l'audace de l'interrompre au milieu de ses exercices. Il ne fallut pas moins de deux gardiens de la paix accourus sur ces entre faites, et aidés par un employé de l'octroi pour mettre ce forcené à la raison. Il a été écroué à la Permanence pour outrage à la pudeur et contravention à l'arrêté sur les bains publics.

Un fatal accident est arrivé avant-hier dans la commune de Doreix.

Une femme Laurent, âgée de 83 ans, était occupée à laver quelques pièces de linge dans le lavoir public, lorsque prise d'un étourdissement subit, elle tomba, la tête la première dans le réservoir profond de 1 m. 50.

Malheureusement personne n'était là pour la secourir; et quelques instants après quand on arriva, il était trop tard; l'asphyxie était complète.

Ces jours derniers, un sieur Charles Didier, âgé de 46 ans, domestique chez M. Girard, propriétaire au hameau des Moulins, commune de Villié, ayant voulu dénicher un nid de passereau qu'il avait aperçu sur la toiture d'un chalet, a été victime de son imprudence.

Le malheureux fit un faux pas et glissant sur les tuiles, vint s'abattre sur le sol, tombant d'une hauteur de près de 15 mètres. Dans sa chute il a eu la jambe gauche fracturée et des

contusions fort graves sur diverses parties du corps.

On craint pour sa vie.

La nuit dernière, un sieur Charles Dufour, âgé de 20 ans, ouvrier pâtissier, demeurant rue Saint-Paul, 11, a été victime d'une lâche agression.

Il passait dans la grande-rue de la Guillotière, lorsqu'il a été assailli par une bande de huit individus, qui sans aucune provocation de sa part se sont jetés sur lui et l'ont odieusement maltraité.

Aux cris de la victime, des gardiens de la paix accoururent, mais ils n'ont pu mettre la main que sur un des coupables, le nommé Jean H..., manoeuvre. Cet individu a été écroué à la Permanence; ses complices sont activement recherchés.

Dans la nuit du samedi à dimanche, des malfaiteurs se sont introduits en passant par un impas e dans l'établissement tenu par M. Parrisse, rue de la Claire n° 28, et ont soustrait dans le tiroir du comptoir qu'ils ont fracturé une vingtaine de francs en monnaie de billon.

Ils ne s'en seraient probablement pas tenus là s'ils n'avaient été dérangés par une bonne qui réveillée par le bruit se mit à crier au voleur. Ils s'empressèrent de dévaler oubliant sur une table leurs instruments de travail, un ciseau à froid et une scie dite passe-partout portant sur le manche les initiales M. B.

On est sur la trace des coupables.

Mme Culet, marchande de poissons, rue des Remparts-d'Ainay, possède sur la Saône, près du pont d'Ainay, un vaste bachelot où elle tient en réserve des poissons de toutes tailles et de toutes espèces.

Jugez de sa surprise quand, hier matin, en allant chercher la provision destinée à la vente du jour, elle s'aperçut qu'elle avait été précédée par des amateurs de fritures à bon marché, qui, après avoir fracturé une cloison, avaient enlevé près de 40 kilogrammes de poissons.

Plainte a été déposée au bureau de police.

Hier matin, des habitants de la maison portant le n° 64 de la rue Maséna ont trouvé dans l'allée une malle vide, peinte en noir et semblable à celles dont se servent nos fabricants pour le transport des étoffes de soie.

Il est probable que cette malle aura été enlevée dans quelque gare ou sur un camion et abandonnée là par le voleur. Elle portait l'adresse de M. Chapuis, à la Tour-du-Pin.

Une enquête est ouverte.

Hier soir, à 4 heures, Mme Chambon, demeurant place Beauregard, 10, se reposait sur un banc de la place des Squares, lorsqu'un individu vint s'asseoir à côté d'elle. Au bout de quelques minutes, il s'éloigna, et ce n'est qu'après son départ que cette dame s'aperçut de la disparition de sa gibecière contenant une vingtaine de francs et des clefs.

Le signalement de cet adroit pick-pocket a été donné au bureau de police.

NOUVELLES DES SPECTACLES

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — Aujourd'hui mardi aura lieu aux Célestins, l'avant-dernière des *Rantzau*.

Malgré le vif succès remporté par cet important ouvrage, les représentations en vont être forcement interrompues en raison de la clôture du théâtre des Célestins, qui aura irrévocablement lieu demain mercredi; avis donc aux retardataires.

Les *Rantzau* seront toujours précédés de *Sonnette de nuit*, l'amusante et spirituelle comédie de notre compatriote, M. Ernest de Sey, si prestement enlevée par MM. Numas, Duval, Bénétié; Mmes Masson et Lavigne.

THÉÂTRE-BELLECOEUR. — Les 2, 3, 4, 5, 6 et 7 juin, représentations données par Mme Judie du théâtre des Variétés de Paris, avec le concours de MM. Didier, Emmannel, Edouard Georges, Worms, Charley, Herbilly, Victorin; Mlle Beyvallet, Mmes Edouard-Georges, Maley-Roussel, Wilson.

Les vendredis 2, samedi 3, dimanche 4 juin, *Lili*, comédie opérée en trois actes, de MM. Alfred Hennequin et Albert Millaud, musique de M. Hervé.

Mme Judie remplira les rôles d'Amélie et d'Antoinette qu'elle a créés à Paris.

Lundi 5 juin, la *Femme à Papa*, comédie-opérée en trois actes, de MM. Alfred Hennequin et Albert Millaud.

Musique de M. Hervé. Mme Judie jouera *Anna* et chantera deux chansons.

Mardi 6 juin, *Lili*, comédie-opérée. Mercredi 7 juin, représentation extraordinaire pour les adieux de Mme Judie.

Spectacle nouveau. Le bureau de location est ouvert tous les jours, de 10 heures à 5 heures.

CONCERTS BELLECOEUR. — Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs la réouverture des concerts Bellecour qui aura lieu le jeudi 1^{er} juin.

M. Alexandre Luigini, notre éminent chef d'orchestre du Grand-Théâtre, qui, jusqu'à ce jour, n'avait rien négligé pour donner à ces

auditions musicales tout l'éclat et l'attrait désirables, a pris ses mesures pour que cette année leur splendeur dépasse encore celles des années précédentes.

Nous savons qu'il vient d'augmenter son répertoire d'une centaine de morceaux nouveaux et de choix, signés des meilleurs compositeurs.

Convaincu que les fêtes musicales du mardi et du vendredi sont entrées dans les habitudes du public lyonnais. M. Luigini a résolu de leur donner cette année tout l'éclat possible. C'est ainsi que nous pouvons déjà annoncer pour ces solennités les traités passés avec M. Lacoste, le célèbre piston-solo dont la réputation n'est plus à faire, et M. Chavanne, le piston aux accents si doux, que tout le monde a voulu entendre l'année dernière à ces mêmes soirées.

Nous savons également qu'un orchestre de Tsiganes doit venir dans le courant de l'été, et fera courir tout Lyon.

Comme par le passé, le programme des concerts ordinaires sera des plus variés et des plus intéressants, et renouvelé tous les soirs.

A côté des ouvertures d'opéras les plus célèbres, on entendra de grandes fantaisies inédites sur les ouvrages nouveaux.

La partie des soli sera la même que l'année dernière, c'est-à-dire très soignée.

Le public applaudira à nouveau les excellents professeurs du Conservatoire: M. Ritter, le flûtiste incomparable; M. Fargues, hautbois d'un si grand talent; M. Forestier, le harpiste si apprécié; M. Lespinaise, violoniste distingué; M. Tamburini, piston-solo; MM. Venon, Roltonod, Gorron, Terraire, les frères Bedetti, etc., etc., en un mot, toute cette pléiade d'artistes qui composaient cet hiver notre excellent orchestre du Grand-Théâtre, si justement apprécié du public.

Le prix des entrées ne varie pas, il est de 50 c. pour les dimanches, lundis, mercredis, jeudis et samedis, et de 1 fr. pour les mardis et vendredis.

Les abonnements restent ainsi fixés: Abonnement d'un demi-mois, 6 fr. pour une personne, 10 fr. pour deux personnes.

Abonnement d'un mois, 10 fr. pour une personne, 18 fr. pour deux personnes.

Abonnement de la saison (du 1^{er} juin au 31 août), 25 fr. pour une personne, 45 fr. pour deux personnes.

Les abonnements partent du 1^{er} et 16 de chaque mois.

On peut s'abonner dès aujourd'hui, à la librairie Méra, 15, rue de la République, et, à partir du 1^{er} juin, au contrôle des concerts Bellecour.

DERNIÈRE HEURE

Paris, 29 mai, 11 h. 55 soir.

Un conseil des ministres s'est tenu ce matin sous la présidence de M. Grévy. Les ministres se sont occupés des affaires d'Égypte. Ils ont arrêté un projet de conférence entre la France, l'Angleterre et la Turquie préalablement à la conférence européenne qui doit se réunir à Constantinople.

Plusieurs députés ont décidé de demander l'abrogation de l'article 2 de la loi du 11 mai 1836 et la substitution d'un impôt en argent à l'impôt en nature pour les chemins vicinaux.

Une rixe a eu lieu ce soir à la raffinerie Say, entre des ouvriers italiens et français. Plusieurs arrestations ont été opérées.

Les dépêches du Caire annoncent que le khédivé est moralement déposé. Arabi-Pacha est aujourd'hui tout-puissant. Les intrigues en faveur d'Halim-Pacha, oncle de Tewfik, recommencent.

La Porte n'a encore rien décidé au sujet de la demande du khédivé relative à l'envoi d'un commissaire ottoman.

Une dépêche de Londres dit que les journaux anglais sont indignés contre Arabi-Pacha et les ministres.

Société Française Financière

Capital: VINGT-CINQ MILLIONS

PARIS — 12, Rue de la Chaussée-d'Antin, 18 — PARIS

MM. les Actionnaires sont informés qu'un acompte sur le dividende de l'exercice courant, de 40 francs par action, sera mis en paiement en échange du Coupon N° 11, à partir du 1^{er} février, aux caisses de la Société, 18, rue de la Chaussée-d'Antin, et sous déduction de l'impôt.

Le Conseil d'Administration.

NOTA. — Cet Etablissement financier, qui compte onze ans d'une prospérité croissante et non interrompue, n'a jamais distribué moins de 60 fr. de dividende par an; le dividende du dernier exercice a été de 70 fr. et celui de cette année sera de 80 fr. — Le cours de ses actions était de 550 fr. en 1875, de 650 fr. en 1877, de 750 fr. en 1878, de 850 fr. en 1879, de 900 fr. en 1880, de 1,025 fr. en 1881.

En raison des bénéfices, la Société a encore une marge considérable, et, même au cours actuel, les actions de la Société Française Financière représentent un placement de premier ordre à 7.50 pour cent.

